BULLETIN D'ADHESION

NOM : ……

Prénom : ……

Adresse : ……

……

……

Téléphone : ……

Courriel : ……

Déclare adhérer à ***l'Association « Sauvegarde et Renaissance de Bon Repos ».***

- Membre(s) bienfaiteur(s)
- Membre(s) actif(s)

(rayer la mention inutile)

Somme versée : ……

Fait à ……

Le ……

Signature :

« Sauvegarde et Renaissance de Bon Repos »

Siège Social et correspondance :

13-15. Avenue du Général Leclerc 78220 VIROFLAY

Tél. 06 64 63 11 27

✉ ***: asso.sr.bonrepos@gmail.com***

: sr-bonrepos.e-monsite.com

« Sauvegarde et Renaissance de Bon Repos » propose

- de **faire connaître** ce domaine et de le valoriser par des manifestations culturelles variées,
- de **lui faire retrouver sa place dans le Patrimoine** en vue d'**activités partagées par tous**,
- de veiller **à préserver les bâtiments et le parc dans leur harmonie future**

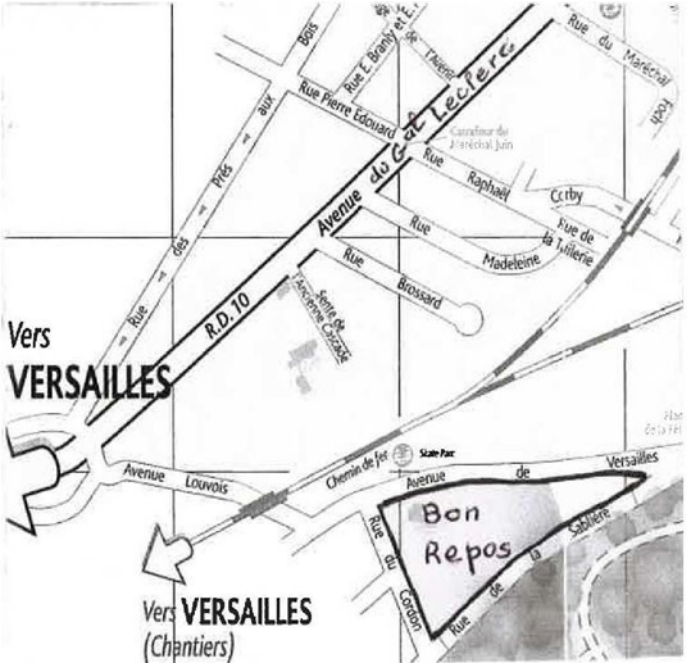

« Sauvegarde et Renaissance de Bon Repos »

Publication au Journal Officiel
le 27 novembre 2010

« Sauvegarde et Renaissance de Bon Repos »

Association régie par la loi de 1901

L'association **« Sauvegarde et Renaissance de BON REPOS »** a pour objet de sauver les bâtiments du domaine et leur mémoire, de les faire revivre dans leur parc romantique et de préserver l'entrée de ville de Viroflay dans sa continuité avec Versailles.

« Sauvegarde et Renaissance de Bon Repos »

Siège Social et correspondance :

13-15. Avenue du Général Leclerc 78220 VIROFLAY

Tél. 06 64 63 11 27

✉ ***: asso.sr.bonrepos@gmail.com***

: sr-bonrepos.e-monsite.com

Connaissez-vous « BON REPOS » ?

Au 7, Avenue de Versailles à Viroflay (Yvelines), dans un parc boisé de plus d'un hectare, se cache une vieille demeure qui, aujourd'hui, menace ruine. Construite au XVIIIème siècle, elle fut propriété de deux conseillers de Louis XV, avant d'être acquise en 1800 par **Jean-Pierre Labbé**, Maire de Viroflay, agriculteur et poète à ses heures. En 1817, il y reçut **Julie Charles (Elvire)**, grand amour et égérie du poète **Lamartine** (« le Lac »).

A partir de 1843 et pendant près de 80 ans, la demeure restera dans la même famille : celle des **Dailly**, derniers Maîtres de Poste de Paris.

La tradition rapporte que Bon Repos accueillit alors, à diverses reprises, **Mgr Dupanloup** (1802-1878), évêque d'Orléans et homme politique engagé et contesté. Légende plaisante ou réalité ?

A partir de 1882 et pour une vingtaine d'années, Bon Repos fut la demeure de prédilection d'Amélie Dailly et de son époux, **Anatole Leroy-Beaulieu** (1842-1912). Ce dernier, célèbre historien de la Russie, défenseur des Juifs et des Arméniens, entre autres, fut professeur à Sciences-Po puis directeur de l'école et membre de l'Institut.

Il accueillit en sa propriété des personnalités de son temps, dont l'historien et philosophe **Hippolyte Taine** (1828-1893), le poète **Catulle Mendès** (1841-1909) et le philosophe russe **Soloviev** (1853-1900).

Après 1920, « Bon Repos » fut acquis par **Ernest Roger** (1864-1943), un précurseur de la T.S.F. qui réalisa en 1898 avec Eugène Ducretet, la première transmission radio entre la Tour Eiffel et le Panthéon.

Son frère, le célèbre photographe **Henri Roger-Viollet** (1869-1946) immortalisa les bâtiments et le parc.

En 1943, le comédien **Raimu** vint y tourner plusieurs séquences du Colonel Chabert.

« Bon repos » est un domaine auréolé de poésie et de romantisme, témoin du passé de Viroflay et de grandes figures qui ont écrit l'histoire des hommes et de leurs passions.

Pour consulter quelques archives photographiques :

http://www.mediatheque-patrimoine.culture.gouv.fr
(cliquer sur base mémoire, puis entrer les mots Viroflay et Bon Repos)

http://www.roger-viollet.fr/home.aspx
(taper Viroflay et Bon Repos dans l'encart "recherche")

« Sauvegarde et Renaissance de Bon Repos »

0 0 0 0

Bureau

Fondateurs :

Françoise Lamoureux : **Présidente**

Christian Lamoureux :**Vice-Président**

Jean Constantin : **Vice-Président adjoint**

Autres membres :

Pierre-Yves Leclerc : **Trésorier**

Josiane Tabourier **: Trésorière adjointe**

0 0 0 0

Montant des cotisations 2018

Membre actif :

Adhérent individuel : 8 ***euros***
Couple adhérent : ***11 euros***

Membre bienfaiteur : à partir de ***16 euros***
Couple bienfaiteur : à partir de ***21 euros***

0 0 0 0